

TVA et conseil nutritionnel

Jurisprudence publié le 03/12/2020, vu 1350 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Un conseil nutritionnel ne peut, en tout état de cause, être considéré comme une prestation de soins à la personne exonérée au sens de la directive TVA que s'il poursuit un objectif thérapeutique.

En l'espèce, l'exploitante d'une salle de sport proposait, à côté d'un service d'entraînement physique, un service de conseils nutritionnels. Ses prestations de services d'entraînement physique étaient soumises à la TVA, tandis que les prestations de services de conseils nutritionnels étaient exonérées de TVA.

Selon l'exploitante, le service de conseils nutritionnels serait une prestation de soins à la personne, indépendante du service d'entraînement physique. Il serait donc exonéré de TVA.

L'avocat général a proposé à la CJUE de statuer comme suit :

- 1. « Lorsque, comme dans la présente affaire, un assujetti fournit des prestations de services dans les domaines de la nutrition, de l'entraînement physique et du bien-être physique, il s'agit de prestations différentes et indépendantes les unes des autres au sens de la directive 2006/112/CE.
- 2. « Un conseil nutritionnel, tel que celui dans la présente affaire ne peut, en tout état de cause, être une prestation de soins à la personne exonérée au sens de l'article 132, paragraphe 1, sous c), de la directive 2006/112/CE que s'il poursuit un objectif thérapeutique. C'est à la juridiction de renvoi qu'il appartient de le vérifier. »

Concl., 22 oct. 2020, Aff. C?581/19

Source: https://www.actualitesdudroit.fr/

Pour plus d'infos : Quelles sont les opérations exonérées de TVA ?

Voir aussi notre guide : Remplir la déclaration de TVA CA12 2020-2021

Articles sur le même sujet :

- Remplir la déclaration de TVA CA12
- Dividendes : mode d'emploi
- Réaliser une assemblée annuelle de SARL
- Gérer un compte courant d'associé

- Rémunérer un gérant de SARL
- Dissoudre une SARL
- Récupérer une facture impayée
- Éviter les impayés
- Guide pratique de la SARL
- Comment se faire exonérer de TVA ?
- TVA collectée, TVA déductible et TVA due : quelle différence ?
- Que signifie « être assujetti à la TVA » ?
- Quels sont les différents taux de TVA ?
- Quelle TVA pour les travaux ?
- Les activités d'enseignement sont-elles soumises à la TVA ?
- La location d'une place de parking est-elle soumise à la TVA ?
- Un bail d'habitation est-il soumis à la TVA?
- Quelle TVA pour un bail commercial ou professionnel?
- Les biens d'occasion sont-ils soumis à la TVA ?
- La TVA sur les échanges de biens dans l'Union européenne
- Quand faut-il remplir une déclaration d'échange de biens (DEB) ?
- La TVA sur les prestations de service réalisées dans l'Union européenne
- Quand faut-il remplir une déclaration européenne de services (DES) ?